



Croisières d'exception
devient **Voyages d'exception**



ARTS & HISTOIRE



Merveilles des civilisations en Méditerranée

Italie - Chypre - Israël - Turquie - Grèce

Du 28 septembre au 10 octobre 2021 au départ de Paris

À bord du *Celebrity Reflection*



Le spécialiste des voyages et croisières **francophones** avec conférenciers



Embarquez sur la croisière Merveilles des civilisations en Méditerranée

Croisières d'exception en partenariat avec l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques) vous propose un passionnant voyage qui met en lumière les civilisations de la Méditerranée à travers de très belles escales en Italie, à Chypre, en Israël, en Turquie et en Grèce. De l'Antiquité à nos jours, les bords de la Méditerranée ont accueilli de nombreux peuples qui ont su laisser leur empreinte à travers l'Histoire. Ce périple maritime, accompagné par notre équipe francophone, sera l'occasion de faire un magnifique voyage dans le temps et de s'émerveiller devant d'incroyables vestiges à l'image de l'Acropole d'Athènes ou d'Ephèse, mais aussi de vivre des moments chargés de spiritualité en Terre sainte, où vous pourrez découvrir Bethléem, Jérusalem et Nazareth, lieux incontournables de la naissance de la chrétienté. À travers un riche programme de conférences, des historiens de renommée vous feront revivre des événements marquants de l'histoire de la Méditerranée mais aussi vous éclaireront sur les enjeux géopolitiques actuels.

Votre itinéraire





Les points forts de votre voyage

Château Saint-Ange - Rome - Italie



Didier Billion

Didier Billion

Le spécialiste du Moyen-Orient de l'IRIS (Institut de Relations Internationales et Stratégiques) vous passionnera avec ses conférences axées sur la géopolitique et l'histoire de cette région.



Un bateau de prestige

À bord du *Celebrity Reflection*, vous profiterez des nombreux équipements disponibles. Confortable et élégant, il propose un large choix d'activités à bord.



Jérusalem

Découvrez la Ville sainte, berceau des trois grandes religions monothéistes, possédant un patrimoine architectural, artistique et culturel unique.



Jean-François Colosimo

Des historiens de renom

Passionnés, Didier Billion, Jean-François Colosimo et Virginie Girod partageront leurs connaissances avec vous : la théologie, l'histoire, la politique internationale.



Rome

Riche de plus de 2500 ans d'histoire, Rome, avec ses vestiges antiques, renaissances et baroques est un véritable musée à ciel ouvert.



Athènes

Vous partirez à la découverte d'Athènes et de sa légendaire Acropole, le plus extraordinaire ensemble architectural et artistique légué par la Grèce antique au reste du monde.



Des excursions sélectionnées

Un riche programme d'excursions à la découverte des grandes civilisations méditerranéennes : les visites de Jérusalem, d'Athènes et de Ephèse... Détails en pages 9 à 11.



Notre équipe vous accompagne

Notre équipe francophone sera à vos côtés dès Paris et pendant la croisière, notamment au cours de permanences quotidiennes.

Les durées et itinéraires des escales et des excursions sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des modifications en raison de circonstances externes (telles que les conditions atmosphériques, les grèves, les retards des transports, les exigences opérationnelles des fournisseurs de services, la hauteur des eaux) ; ces modifications font l'objet d'une information au client conformément aux dispositions des articles R.211-9 à 11 du Code du tourisme. Les photographies et descriptifs, notamment des excursions animalières, ne peuvent pas engager l'agence en cas d'absence d'animaux ou de visibilité.

Légendes photos : Photo 3 : Jérusalem - Israël. Photo 5 : fontaine de Trevi, Rome - Italie. Photo 6 : l'Acropole, Athènes - Grèce. Photo 7 : bibliothèque de Celsus, site d'Ephèse - Turquie. Photo de couverture : Jérusalem - Israël.



La thématique

Jérusalem - Israël

Les conférenciers*



Didier Billion, docteur en Science politique, historien et géographe

Didier Billion est spécialiste de la Turquie et du Moyen-Orient. Auteur d'ouvrages et de nombreux articles sur les problématiques régionales, il a rédigé de multiples études et notes de consultance pour le ministère de la Défense ou le ministère des Affaires étrangères entre autre. Il a rejoint l'IRIS en 1991 et en est devenu un des directeurs adjoints, après avoir été directeur des études, puis directeur des publications et rédacteur en chef de *La Revue internationale et stratégique*. Il est également enseignant au sein d'IRIS SUP'.



Jean-François Colosimo, historien des religions

Président de l'Institut de théologie Saint-Serge, directeur des Éditions du Cerf, historien des religions et spécialiste de la Grèce, il collabore à ce sujet auprès de divers médias. Il est l'auteur entre autres de : *La religion française* (Éditions du Cerf, 2019).



Virginie Girod, docteur en histoire

Virginie Girod est une éminente spécialiste de l'histoire des femmes et de la sexualité. Auteure de nombreux livres sur le sujet, dont *Les Femmes et le sexe dans la Rome antique*, paru chez Tallandier. Depuis plusieurs années, elle est rédactrice dans plusieurs magazines dont *Le Point* et tient sa propre chronique dans le magazine *Historia*. Elle collabore également à de nombreuses émissions de télévision en tant qu'experte comme « *Secrets d'Histoire* » sur France 2.

Les thèmes des conférences

Lors de cette croisière, vous bénéficierez d'un programme de conférences captivantes qui auront lieu pendant les temps de navigation et en soirée. Le programme vous sera communiqué à bord. Voici une sélection (non exhaustive) des thèmes qui seront abordés :

Didier Billion :

- Géopolitique des mondes arabes
- Chypre : quels enjeux géopolitiques ?
- Israël et Palestine : où en est-on ?

Jean-François Colosimo :

- L'esprit de la Méditerranée : d'Homère à aujourd'hui
- Jérusalem : Terre sainte des juifs, chrétiens et musulmans
- L'orthodoxie

Virginie Girod :

- Mare Nostrum : comment les Romains firent de la Méditerranée leur mer intérieure
- Chypre antique, le carrefour des civilisations méditerranéennes
- Vie de Jésus de Nazareth, biographie historique

*Les invités seront présents sauf cas de force majeure. Le programme proposé est susceptible d'être modifié.



L'Institut de Relations Internationales et Stratégiques (IRIS) est un des principaux think tank français travaillant sur les questions stratégiques. Ses chercheurs couvrent l'ensemble des aires géographiques et des problématiques géopolitiques. Ils sont régulièrement sollicités par les organismes publics et entreprises privées pour leur compétence mais aussi par les médias pour leur façon de rendre claires et intelligibles pour le grand public les problématiques internationales. Pour les décrypter, l'IRIS organise de nombreux colloques en France et est très présent sur les réseaux sociaux. L'IRIS présente la singularité d'être à la fois un centre de recherches et un établissement d'enseignement supérieur de relations internationales.



Votre itinéraire

Rocher d'Aphrodite - Chypre

DATE ESCALE	ARR.	DÉP.
28/09 Paris/Civitavecchia - Rome (Italie)		17h00
29/09 En mer		
30/09 En mer		
01/10 Limassol (Chypre)	9h00	18h00
02/10 Haïfa (Israël)	6h00	19h00
03/10 Ashdod (Israël)	7h00	
04/10 Ashdod (Israël)		20h00
05/10 En mer		
06/10 Kusadasi (Turquie)	7h00	17h30
07/10 Le Pirée - Athènes (Grèce)	6h00	18h00
08/10 Katakolon - Olympie (Grèce)	9h00	18h00
09/10 En mer		
10/10 Civitavecchia - Rome (Italie)	5h00	

Horaires donnés à titre indicatif.

JOUR 1 | Mardi 28 septembre

Paris/Rome (Italie) | Appareillage à 17 h

Vous serez accueilli à Paris, à l'aéroport, par vos accompagnateurs et décollerez pour Rome. Vous serez ensuite transféré jusqu'au port de Civitavecchia par bus où vous embarquerez à bord du *Celebrity Reflection*.

JOURS 2 et 3 | Mercredi 29 et jeudi 30 septembre

En mer

Durant ces journées, vous pourrez assister aux conférences données à bord par nos prestigieux invités.

JOUR 4 | Vendredi 1^{er} octobre

Limassol (Chypre) | 9 h - 18 h



Limassol - Chypre

Deuxième plus grande ville de l'île de Chypre, Limassol en est le principal port. Conquise par les Grecs puis occupée successivement par les Romains et les Byzantins sous l'Antiquité et dans la première partie du Moyen Âge, l'île devint par la suite une escale incontournable de la route des croisades. Vendue aux Templiers puis au Franc catholique Guy de Lusignan, elle fut conquise par les Ottomans au XVI^e siècle avant de devenir possession britannique entre 1878 et 1914. Cette station balnéaire allie gracieusement l'ancien et le nouveau comme en témoignent le château médiéval et le vieux marché, magnifiquement préservés.

JOUR 5 | Samedi 2 octobre

Haïfa (Israël) | 6 h - 19 h



Haïfa - Israël

Citée pour la première fois au III^e siècle dans le Talmud, Haïfa tirerait son nom des mots hébreux hof et yafe qui signifieraient « belle côte ». Envahie par les Arabes à partir du VII^e siècle, elle fut également meurtrie par les croisades au XII^e siècle, puis connu six siècles de domination ottomane. Elle abrite un véritable joyau, inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO, les terrasses Baha'ïes, des jardins suspendus accolés au mont Carmel.



Kusadasi - Turquie

JOURS 6 et 7 | Dimanche 3 et lundi 4 octobre

Ashdod/Jérusalem (Israël)

Arrivée à 7h le 3 oct. et départ à 20h le 4 oct.



Mosquée Al-Aqsa, Jérusalem - Israël

Bien que cette ville soit fondée par les Philistins au cours du XI^e siècle av. J.-C. et plusieurs fois mentionnée dans la Bible, elle fut entièrement reconstruite dès 1956, suite au développement de l'État d'Israël. Mais Ashdod est surtout connue pour être la porte d'entrée vers Jérusalem, distante de 65 km. Ville trois fois sainte, à la fois pour les juifs, les catholiques et les musulmans, cette dernière est un musée à ciel ouvert ; elle résume à elle seule plus de 3 000 ans d'histoire. Ceinturée par des remparts datant du XVI^e siècle, la vieille ville est divisée en quatre quartiers (juif, chrétien, arménien et musulman) accessibles par l'une des neuf portes, et abrite le mont du Temple, qui concentre l'esplanade des Mosquées où sont bâtis Al-Aqsa et le Dôme du Rocher, mais aussi les écuries de Salomon.

JOUR 8 | Mardi 5 octobre

En mer

Durant cette journée, vous pourrez assister aux conférences de nos invités.

JOUR 9 | Mercredi 6 octobre

Kusadasi (Turquie) | 7 h - 17 h 30

Située sur le bord de la mer Egée, Kusadasi est située sur côte ouest de la Turquie. Il s'agit surtout d'une étape sur la route de la cité antique d'Éphèse, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, qui présente de nombreux vestiges greco-romains en remarquable état de conservation (dont la célèbre bibliothèque de Celsus).

JOUR 10 | Jeudi 7 octobre

Le Pirée/Athènes (Grèce) | 6 h - 18 h

C'est au Pirée, port principal de Grèce distant d'une dizaine de kilomètres d'Athènes, que vous accosterez. Considérée comme l'une des villes les plus anciennes au monde, Athènes peut s'enorgueillir de posséder un riche passé symbolisé par le Parthénon, monument qui domine la capitale depuis la colline de l'Acropole. Au pied de cette dernière, vous trouverez différents lieux éclectiques : le quartier de la Pláka et ses nombreuses ruelles abritant des cafés et des boutiques, le Monastiráki, célèbre pour son marché d'antiquités, le quartier Kolonáki, connu pour ses nombreux musées et la place Syntagma où les evzones, soldats de la garde présidentielle, effectuent le ballet traditionnel de la relève chaque jour à 11 heures.



Place Syntagma, Athènes - Grèce

JOUR 11 | Vendredi 8 octobre

Katakolon (Grèce) | 9 h - 18 h



Katakolon - Grèce



Basilique Saint-Pierre, Vatican - Italie

S'étendant à la fois sur une large baie et sur une presqu'île présentes sur la côte est du Péloponnèse, Katakolon est une charmante petite ville située au pied de collines où les pins maritimes abondent. Cet endroit s'avère être le point le plus proche pour gagner le site archéologique d'Olympie. Lieu mythique, ce dernier est le berceau des premiers Jeux olympiques de l'Histoire qui s'y sont déroulés pour la première fois en 776 av. J.-C. il abritait la statue chryséléphantine de Zeus, l'une des Sept Merveilles du monde.

JOUR 12 | Samedi 9 octobre

En mer

Durant cette journée en mer, vous pourrez assister aux conférences autour de réflexions sur le monde méditerranéen.

JOUR 13 | Dimanche 10 octobre

Civitavecchia/Rome (Italie)/Paris | Arrivée à 5h

Vous débarquerez à votre arrivée à Rome. Surnommée la Ville Éternelle, elle aurait été fondée par Romulus et Rémus en 753 av. J.-C. Durant l'Antiquité, Rome fut considérée comme le centre du monde et la capitale de la République, puis de l'Empire romain. Malmenée au Moyen Âge, la ville renaîtra de ses cendres au cours de la Renaissance, sous l'impulsion du pape Martin V et de ses successeurs qui firent appel à des artistes de

renom. Il fallut attendre 1871 pour que Rome devienne la capitale du nouvel État unifié : l'Italie. Ville d'art et d'histoire, elle conserve de nombreux vestiges : le Forum, le Colisée. Le vieux Rome, véritable dédale de ruelles typiques bordées d'églises et de palais, comporte les lieux phares de la capitale, à l'image du Panthéon, seul monument antique encore parfaitement conservé, la piazza Navona célèbre pour sa fontaine des Quatre Fleuves et son obélisque, la piazza Spagna reconnaissable à son escalier imposant ou la célèbre fontaine de Trevi. Vous bénéficierez d'une visite guidée de la Rome baroque puis d'une visite de la Villa Borghèse avant de regagner l'aéroport pour votre vol retour vers Paris.



Place Navone, Rome - Italie



L'Acropole, le quartier de la Plaka et le Monastiraki, Athènes - Grèce



Jérusalem - Israël



Temple de Zeus, Katakolon - Grèce



Place Spagna, Rome - Italie



Via Dolorosa - Jérusalem - Israël



Les excursions

Mont des Oliviers, Jérusalem - Israël



Les excursions décrites ci-dessous sont données seulement à titre indicatif et peuvent subir des changements. Le programme sera finalisé dans les meilleurs délais. Le détail vous sera alors communiqué afin que vous puissiez faire la réservation des excursions. Recommandations : les croisiéristes doivent pouvoir marcher près de 5 kilomètres sur un terrain accidenté.

Paphos et les mosaïques de Dionysos

Jour 4 : Limassol (Chypre) | 1^{er} octobre

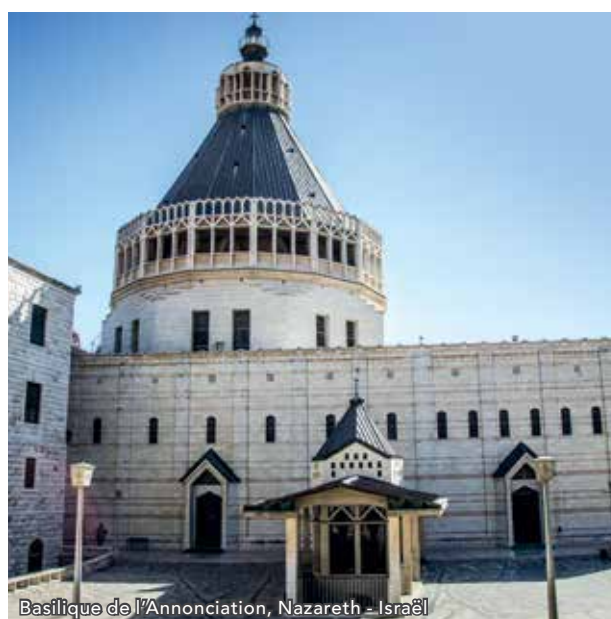
🕒 **Durée : 5 h** | 🚶 **Difficulté : modérée**

Vous partirez à la découverte de Paphos, cité balnéaire située au sud-ouest de l'île nichée entre mer et montagnes parsemées de petits villages. Habitée depuis le Néolithique, cette dernière possède un centre historique inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et a été nommée capitale européenne de la culture en 2018. Après une heure de trajet en autocar à traverser des paysages parsemés de vergers, de villages, de petites fermes et de montagnes, vous effectuerez votre premier arrêt au rocher d'Aphrodite, lieu où la déesse aurait vu le jour. Puis, vous continuerez jusqu'à Yeroskipou, où vous visiterez la charmante église d'Ayia Paraskevi, une des deux seules églises byzantines de l'île. Elle possède de magnifiques peintures murales datant des VIII^e et XV^e siècles et dispose de cinq dômes qui forment une croix. Vous enchaînez avec la maison de Dionysos, demeure érigée au II^e siècle av. J.-C. qui abrite des mosaïques illustrant des épisodes de la mythologie grecque. Ensuite, vous vous rendrez jusqu'aux mystérieux tombeaux des rois directement sculptés dans la paroi rocheuse qui dateraient du IV^e siècle av. J.-C. Enfin, vous aurez droit à un peu de temps libre sur le front de mer pour admirer le château médiéval et faire du shopping avant d'être reconduit au navire.

Les hauts lieux de Nazareth et la mer de Galilée*

Jour 5 : Haïfa (Israël) | 2 octobre

🕒 **Durée : 9 h 30** | 🚶 **Difficulté : modérée** | ✂ **Déjeuner inclus**



Basilique de l'Annonciation, Nazareth - Israël



Mosaïque, Paphos - Chypre



Mosquée Al-Aqsa, Jérusalem - Israël

Votre excursion vous conduira sur les rives du Jourdain, lieu vénéré où le Christ fut baptisé par Jean-Baptiste. Puis, vous vous dirigerez vers le Mont des Béatitudes, où le Christ a prononcé son Sermon sur la montagne. Depuis la terrasse, vous bénéficierez d'une vue splendide sur la mer de Galilée. Vous prendrez la direction de Tabgha et verrez l'église de la Multiplication des pains, érigée là où le Christ accomplit son miracle avec les poissons et les pains. À l'intérieur, vous admirerez le magnifique sol en mosaïques datant du V^e siècle, qui illustre cet épisode. Ensuite, vous irez à Capharnaüm, là où se trouvait le centre du ministère de Jésus en Galilée, et verrez les vestiges de la synagogue où le Christ prêcha jadis. Enfin, votre dernière étape sera Nazareth, nichée au cœur des collines de cyprès où vous pénétrerez dans la basilique de l'Annonciation, construite au-dessus de la grotte où l'ange Gabriel serait apparu à la Vierge Marie. À noter qu'au cours de cette excursion, un déjeuner vous sera servi dans un restaurant ou un kibboutz.

* *Recommandations : les épaules et les genoux doivent être couverts et les passagers doivent être capable de marcher sur un terrain accidenté durant 2,5 km environ.*

Jérusalem*

Jour 6 : Ashdod (Israël) | 3 octobre

🕒 **Durée : 10 h** | 🚶 **Difficulté : élevée** | 🍽️ **Déjeuner inclus**



Porte de Jaffa, Jérusalem - Israël

Votre visite débutera par le mont des Oliviers afin de vous rendre au jardin de Gethsémané et bénéficier d'une vue sur Jérusalem. Sur place, vous admirerez la somptueuse mosaïque de l'église de Toutes-les-Nations ainsi que le rocher de l'agonie, où le Christ endura sa Passion. Ensuite, vous pénétrerez dans le quartier juif par la porte des Maghrébins et admirerez le mur des Lamentations, vestige érigé sur le mont du Temple par le roi Hérode le Grand, considéré comme le sanctuaire juif le plus sacré de Jérusalem. Depuis ce lieu, vous verrez aussi la mosquée Al-Aqsa et le dôme du rocher, consacrés aux musulmans. Ensuite, vous suivrez la Via Dolorosa et les quelques stations du Chemin de Croix jusqu'à atteindre l'église du Saint-Sépulcre qui renferme pour

les croyants, le site de la crucifixion du Christ. Puis, vous vous promènerez dans le bazar et apercevrez la porte de Jaffa.

* *Recommandations : les épaules et les genoux doivent être couverts et les passagers doivent être capable de marcher sur un terrain accidenté durant 5 km environ.*

Bethléem*

Jour 7 : Ashdod (Israël) | 4 octobre

🕒 **Durée : 5 h** | 🚶 **Difficulté : modérée**

Vous prendrez la direction de Bethléem où vous visiterez un des hauts lieux du Christianisme, l'église de la Nativité. Vous pourrez admirer la célèbre grotte de la Nativité, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO. Vous bénéficierez ensuite d'un remarquable panorama sur Jerusalem en vous rendant sur le Mont Scopus, dominant la ville.

* *La visite de ce lieu sera effectuée par un guide palestinien.*



Église de la Nativité, Bethléem - Israël

Site d'Éphèse

Jour 9 : Kusadasi (Turquie) | 6 octobre

🕒 **Durée : 3 h** | 🚶 **Difficulté : modérée**

Vous sillonnerez la campagne turque pour vous rendre en car jusqu'au site antique d'Éphèse, ville fondée au II^e millénaire av. J.-C. Votre guide vous en apprendra davantage sur l'Odéon, la fontaine de Trajan, les bains de vapeur de Scholastika, le temple d'Hadrien et la célèbre bibliothèque de Celsus, dont la façade à deux étages comporte trois portes ornées de chapiteaux corinthiens. Ensuite, vous vous dirigerez vers le Grand Théâtre d'une capacité de 24 000 places, où Saint Paul prêcha. Enfin, vous arpenterez la Voie Arcadienne qui fut foulée jadis par Cléopâtre et Marc-Antoine. À la fin de votre visite, vous retournerez à Kusadasi et marquerez un arrêt dans une fabrique de tapis.



Site d'Éphèse, Kusadasi - Turquie

Athènes et le site de l'Acropole

Jour 10 : Le Pirée (Grèce) | 7 octobre



Temple d'Érechthéion - Grèce

🕒 Durée : 4 h | 🚶 Difficulté : élevée

Après un trajet d'une dizaine de kilomètres, vous effectuerez une visite panoramique en autocar afin d'admirer les sites emblématiques de la capitale grecque. Vous emprunterez l'avenue Syngrou, où se situe le temple de Zeus Olympien, le plus grand temple de style corinthien de Grèce, puis continuerez avec l'arc d'Hadrien, les jardins nationaux, la bibliothèque nationale, le bâtiment du Parlement qui abritait autrefois le palais royal, avant de terminer avec le stade panathénaïque, érigé en 1895 pour les premiers Jeux Olympiques modernes, l'année suivante. Puis, vous serez conduit au pied de l'Acropole et effectuerez l'ascension des 150 marches. Vous passerez le Propylée, ce chef-d'œuvre architectural construit au V^e siècle av. J.-C. ainsi que l'Érechthéion et ses célèbres caryatides.

Recommandations : les croisiéristes doivent être capables de marcher environ 1,5 km. Si le temps le permet, 15 minutes de shopping seront prévues pour faire des achats au pied de l'Acropole. À la fin de la visite, les passagers auront la possibilité de rester à Athènes à la place de la Constitution pour faire leurs achats et regagner le navire par leurs propres moyens.

Site antique d'Olympie et musée archéologique

Jour 11 : Katakolon (Grèce) | 8 octobre

🕒 Durée : 5 h | 🚶 Difficulté : modérée
les croisiéristes doivent pouvoir marcher près de 2 kilomètres sur un terrain accidenté.

Après un trajet en bus d'une heure, vous arriverez à Olympie, site classé au Patrimoine Mondial de l'UNESCO où se déroulèrent les premiers Jeux Olympiques de l'histoire en 776 av. J.-C. Les fouilles entreprises depuis 1875 ont mis au jour de nombreux vestiges tels que la porte menant au stade olympique de 40 000 places mais aussi le temple de Zeus, qui renfermait la statue chrysléphantine du dieu, considérée comme l'une des Sept Merveilles du Monde. Après votre visite, vous visiterez le musée archéologique attenant pour en apprendre davantage sur les jeux. Durant 1 h 30, vous découvrirez librement les collections qu'il abrite comprenant des sculptures, des armures et des bronzes découverts lors des fouilles.

i Informations importantes

Croisières d'exception est la seule agence qui peut vous garantir des excursions en français sur cette croisière. Ces visites seront accompagnées par des guides francophones ou, le cas échéant, traduites par vos accompagnateurs. Les durées et itinéraires des excursions publiées dans cette brochure sont fournis à titre indicatif et peuvent subir des variations. Les horaires et les itinéraires des excursions peuvent être modifiés du fait de circonstances externes (par exemple les conditions atmosphériques, les grèves, les retards dans les transports) ou à cause d'exigences opérationnelles des fournisseurs de services. Minimum de participants par excursion : 30 personnes.



Olympie, Katakolon - Grèce



a sélectionné pour vous le *Celebrity Reflection*,
un bateau élégant et luxueux



Celebrity Cruises est reconnue pour la qualité des prestations qu'elle offre à bord de ses navires. Elle en possède 14 : *Millennium*, *Summit*, *Constellation*, *Eclipse*... Le *Celebrity Reflection* offre un confort exceptionnel et une décoration raffinée.

Les points forts du navire

- Toutes les cabines sont d'un grand confort
- De nombreux loisirs sont proposés à bord : vous apprécierez sans doute de vous détendre dans le spa AquaSpa, l'un des plus grands centres de soins existant à bord d'un bateau de croisière (services payants), de vous divertir devant un spectacle au théâtre ou de vous baigner dans une des piscines du navire
- De nombreux salons et bars dont un Martini bar

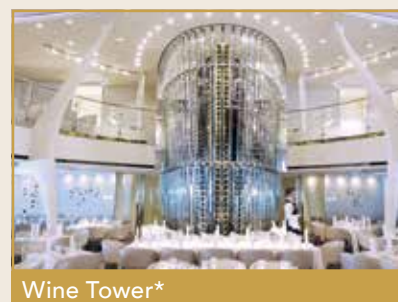
Les espaces à bord



Solarium



Bibliothèque



Wine Tower*

* L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.



La gastronomie

- Le navire propose plusieurs possibilités de restauration : restaurant principal, buffet sur le pont et restaurants en supplément. Vous pourrez y déguster une cuisine raffinée et savoureuse avec des spécialités internationales.



Restaurant Murano



Suggestion de dessert

Photos non contractuelles.



Les cabines

Toutes les cabines sont équipées d'un lit double ou 2 lits simples, d'un espace salon, d'une salle de bains, d'un minibar (payant), d'un coffre-fort, d'un téléphone et d'un sèche-cheveux.

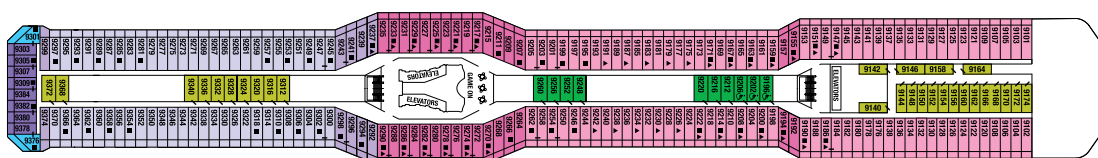


Cabine intérieure - Ponts 8 et 9

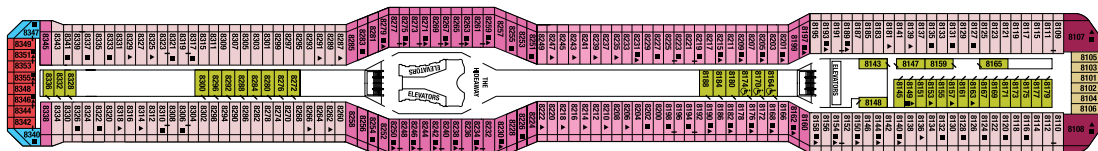


Deluxe Veranda - Ponts 6 et 7

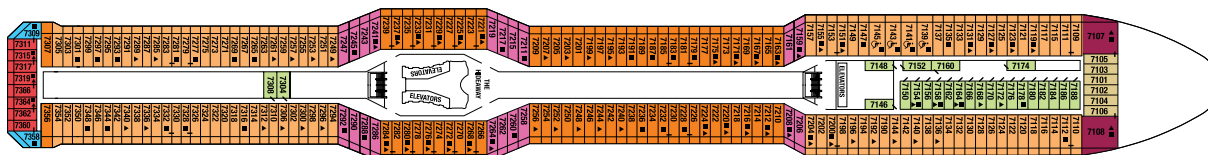
Le plan du bateau *Celebrity Reflection*



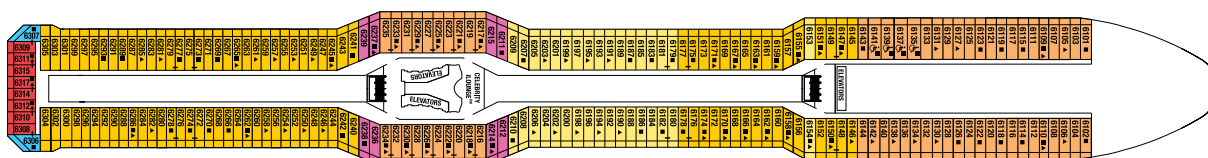
Pont 9



Pont 8



Pont 7



Pont 6



Pont 3

Catégories de cabines proposées dans le cadre de cette croisière :

- Catégorie 10 - Cabine intérieure, ponts 8 et 9
- Catégorie 2B - Cabine extérieure, ponts 6 et 7

Pour les autres catégories, nous consulter au 01 75 77 87 48.

Vous pouvez visualiser ce plan du navire en plus grand sur internet : www.croisieres-ception.fr/celebrityreflection

Croisières d'exception est une agence **spécialisée dans la création de croisières francophones haut de gamme avec conférenciers.**



Depuis sa création en 2012, Croisières d'exception conçoit et met en œuvre des croisières **fluviales et maritimes** au **départ de France** vers les plus belles destinations du monde, désormais sur tous les continents.

Plusieurs milliers de voyageurs nous ont honorés de leur confiance en naviguant en notre compagnie et celle de plus de **150 personnalités émérites**, telles que des historiens, naturalistes, anciens ambassadeurs, spécialistes des arts, journalistes, grands musiciens... selon la croisière choisie.



Le partage d'une vision du voyage et de valeurs fortes

Notre **vision** s'exprime à travers notre signature : **s'enrichir de la beauté du monde**, c'est revenir chez soi avec un petit « supplément d'âme » qui est l'essence même du voyage selon nous. Cette vision nous est chère pour créer des croisières fondées sur le plaisir de **découvrir**, d'**apprendre** et de **partager** en profitant du **plaisir d'être ensemble**. **Amour du voyage, professionnalisme, bienveillance et esprit de partage** sont les valeurs qui nous guident chaque jour pour y parvenir.

L'équipe Croisières d'exception



Les atouts de Croisières d'exception

Nous avons développé **un savoir-faire unique afin de vous permettre de :**

- **Voyager sur des bateaux haut de gamme soigneusement sélectionnés**, entièrement ou en partie privatisés grâce à nos partenariats avec les plus grands armateurs du monde.



Queen Mary II



Royal Clipper



Amazon Dream

- **Partir depuis la France**, accueilli par une équipe chaleureuse et attentionnée, présente à vos côtés durant toute votre croisière.
- **Traverser les plus belles destinations du monde aux périodes les plus propices de l'année**, avec des itinéraires soigneusement choisis pour **découvrir pleinement leurs attraits**, en alternant harmonieusement périodes de navigation et escales sur terre.
- **Profiter d'un programme de croisière de qualité en français** avec des accompagnateurs, des intervenants, des guides et d'autres passagers **francophones** :
 - Un programme exclusif de conférences et/ou de concerts privés pour nos croisières Musicalia, donné par des personnalités réputées dans leur domaine.
 - Des visites et excursions en compagnie de guides sélectionnés, fins connaisseurs des pays visités.

Un acteur reconnu dans le monde de la croisière



Croisières d'exception - immatriculée chez **ATOUT France** (licence N° IM075150063) - est affiliée aux deux principaux organismes professionnels du secteur du voyage (**EDV, SETO**) et bénéficie d'une garantie financière chez **APST** ainsi que d'une assurance **HISCOX**. Plusieurs prix et récompenses récentes témoignent de la reconnaissance de la profession envers la qualité de notre offre.



Meilleure agence groupe de France **2017 et 2018**

Celebrity Cruises



Finaliste des Victoires du Tourisme **2018** dans la catégorie « Croisières »

Le Quotidien du Tourisme



Croisi d'Or du meilleur partenaire thématique **2019**

CroisiEurope





Merveilles des civilisations en Méditerranée

Italie - Chypre - Israël - Turquie - Grèce

Du 28 septembre au 10 octobre 2021
13 jours - 12 nuits sur place, au départ de Paris
À bord du *Celebrity Reflection*

À partir de

4 390 €/pers.*

* Prix par personne en cabine double intérieure, cat.10 incluant les vols Paris/Rome aller/retour en classe économique, les transferts aéroport/port d'embarquement et port/aéroport, la croisière en pension complète (hors boissons), l'encadrement du groupe par le personnel de Croisières d'exception, les conférences, les pourboires au personnel de bord, les taxes aériennes et portuaires, le port des bagages en gares maritimes.

Un voyage organisé par  **Croisières
d'exception**

Prix au départ de Paris* (prix TTC par personne)

	Occupation double	Occupation simple
Cabine intérieure - Cat. 10	4 390 €	5 990 €
Cabine Véranda - Cat. 2B	5 490 €	7 490 €

* Si vous partez de province, nous pouvons vous proposer une solution d'acheminement avec supplément, nous consulter.
Si vous souhaitez voyager plus confortablement, Croisières d'exception est en mesure de vous permettre de voyager en classe Premium (lorsque la cabine est proposée par le transporteur) ou bien en classe Affaires avec supplément, nous consulter.

Prestations complémentaires (prix TTC par personne)

Forfait 7 excursions

Programme en cours d'élaboration

Nos prix comprennent :

Le transport aérien aller/retour de Paris en classe économique à Rome avec Transavia, Air France, Alitalia | Les transferts aéroport/port d'embarquement et port/aéroport | La croisière en pension complète (hors boissons) | L'encadrement du groupe par le personnel de Croisières d'exception | Les conférences | Les pourboires au personnel de bord | Les taxes aériennes et de sécurité | Les taxes portuaires | Le port des bagages en gares maritimes.

Nos prix ne comprennent pas :

Le pré et post-acheminement de votre résidence jusqu'à Paris | Les excursions | Les boissons | Les dépenses personnelles à bord ou lors des excursions | L'assurance multirisque optionnelle (5,9 % du montant du voyage) ou l'assurance annulation bagages optionnelle (4,5 % du montant du voyage) | Les pourboires d'usage aux guides au cours des excursions.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Croisières d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Croisières d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>

• **Réservations et règlement** : les réservations sont considérées fermes à réception du versement d'un acompte à la commande de 30 % du montant du voyage par personne. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ (soit le 31 mai 2021). Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ (soit le 30 juin 2021).

• **Conditions d'annulation/Frais d'annulation de la croisière Passion des civilisations en Méditerranée catégorie « Maritime en Europe » :**

Pour la partie terrestre et croisière :

- 5 % plus de 121 jours avant la date de départ
- 15 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
- 30 % entre 75 et 31 jours avant la date de départ
- 80 % entre 30 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables, 100 % entre 30 et 16 jours avant le départ)
- 100 % à partir de 15 jours avant la date de départ

Pour la partie transport aérien, toute annulation encourra des frais d'annulation, comme stipulés par les termes du billet d'avion confirmé sur la base des règles de la compagnie aérienne. Les frais d'annulation seront validés sur la confirmation de commande.

Pour la partie excursions, à partir de 90 jours avant la date de départ : 100 % de frais d'annulation.

Pour la partie assurance, l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Comment réserver

- Remplissez le contrat de vente ci-joint, signez-le et renvoyez un exemplaire par courrier à :
Croisières d'exception
77 rue de Charonne
75011 Paris
- ou scannez-le pour l'adresser par e-mail à :
contact@croisieres-exception.fr
- ou appelez le :
01 75 77 87 48

Du lundi au vendredi de 9 heures à 19 heures
et le samedi de 9 heures à 13 heures.

Formalités (pour les ressortissants français) :

Pour effectuer cette croisière, vous devez être en possession d'un passeport en cours de validité et valable 6 mois après votre date de retour, la date faisant foi étant celle indiquée sur la pièce d'identité. (Autres nationalités : nous consulter.)

L'agence Croisières d'exception ne pourra pas être tenue comme responsable pour tout refus d'entrée dans les pays visités lors de ce voyage.

Cette croisière est organisée par Croisières d'exception - SARL au capital de 10 000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HSCOX 12, quai des Queyries - CS 41177 33072 Bordeaux - Code APE : 7911Z - Garantie financière : APST - Licence n°IM075150063 - Les intervenants seront présents à bord sauf cas de force majeure - Programme garanti à partir de 30 inscrits - Création graphique : www.nuitdepleinelune.fr - Photos : © Adobe Stock, © Shutterstock, © iStock, © Croisières d'exception et © Celebrity Cruises.

Croisière (reporter le nom de la croisière choisie) :**Au départ de :** **Date de départ :** / / **Date de retour :** / / **jours /** **nuits sur place** (reporter les durées inscrites en haut de la dernière page de la brochure)

Information précontractuelle : les informations qui vous ont été données dans nos brochures et sur notre site font partie intégrante du présent contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions prévues à l'article L 211-9 du Code du tourisme. Vous reconnaissez avoir pris connaissance de l'ensemble de cette information précontractuelle avant la signature du contrat de vente. Ces informations sont reprises dans le présent contrat. Nous invitons le voyageur à conserver une copie du contrat de vente avant de le transmettre à Croisières d'exception. En cas de transmission électronique (internet), vous reconnaissez que ce contrat vous est transmis sur un support durable et que vous pouvez imprimer en deux exemplaires et conserver.

Cette croisière est organisée par Croisières d'exception - SARL capital de 10 000 € - RCS Paris 789 290 285 - 77 rue de Charonne 75011 Paris - RC HISCOX 12, quai des Queyries 33072 Bordeaux - APE : 7911Z - Contrat d'assurance Assurinfo RCP n° 02 47 326 - Garantie financière : APST 15 avenue Carnot 75017 Paris pour un montant de 350 000 € - Licence n° IM075150063.

Pour réserver et vous engager définitivement, merci de renvoyer ce document complété et signé :

Par e-mail (scanné) : contact@croisieres-exception.fr - **Par courrier :** Croisières d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris

1. RENSEIGNER LE FORMULAIRE D'IDENTIFICATION

Attention : les informations demandées ci-dessous doivent être celles qui figurent sur les documents d'identité qui vous serviront au voyage.

1^{er} PASSAGER

☐ Mme ☐ M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

2^e PASSAGER

☐ Mme ☐ M. Nom :

Prénom :

Né(e) le : à :

Afin de mieux vous servir, si vous avez une information médicale : régime, assistance, traitement à suivre, et que vous souhaitez nous la transmettre pour faciliter votre voyage, merci de nous l'indiquer ci-dessous (en cas de besoin, nous vous ferons parvenir le formulaire approprié à votre demande) :

Formalités pour les ressortissants français : Pour effectuer ce voyage, vous devez vous conformer aux formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination...) indiquées pour chaque croisière dans la brochure. Pour les autres nationalités, nous consulter.

VOS COORDONNÉES

Adresse :

Code postal : Ville :Tél. : E-mail :

2. CONNAÎTRE MES DROITS EN TANT QUE PASSAGER CROISIÈRES D'EXCEPTION

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.211-2 II du Code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union européenne applicables aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. Croisières d'exception sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, Croisières d'exception dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable. Pour plus d'informations sur les droits essentiels au titre de la directive (UE) 2015/2302 : Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national : <http://bit.ly/codetourisme>.

Toute réclamation éventuelle doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à Croisières d'exception dans un délai de 10 jours à compter de la fin du séjour, le cachet de la poste faisant foi. À défaut de réponse satisfaisante, le client peut saisir le médiateur du tourisme et du voyage, dont les coordonnées et les modalités de saisie sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

Pendant votre croisière, nos accompagnateurs seront joignables 24 h/24. Leurs numéros de téléphone vous seront communiqués dans le carnet de voyage.

3. CHOISIR MES PRESTATIONS ET MON ASSURANCE

Vous reconnaissez avoir pris connaissance, dans la brochure du voyage, du détail des prestations de transport et hôtelières proposées dans le cadre de la croisière ainsi que des 3 compagnies aériennes susceptibles d'opérer les vols.

Merci de reporter ci-dessous le choix des différentes prestations que vous retenez pour votre voyage (en vous référant à la brochure de la croisière).

Voyagez-vous ? ☐ seul en cabine individuelle ☐ à deux en cabine double ☐ en cabine partageable (cf. article VIII des CGV page 4).

Votre catégorie de cabine :

Souhaitez-vous des prestations complémentaires ? (Se reporter à la brochure pour visualiser les différentes prestations possibles.

Exemples : pré-acheminement de province, supplément classe affaire, forfait excursions, excursions hors forfait, frais de visa...)

Prestation complémentaire 1 :

Prestation complémentaire 2 :

Prestation complémentaire 3 :

Prestation complémentaire 4 :

Prestation complémentaire 5 :

Assurances facultatives : Croisières d'exception vous propose une assurance optionnelle multirisque (5 % du montant du voyage) applicable sur l'ensemble du voyage, contrat Mutuaide n° 4872 (SA Mutuaide Assistance Filiale du Groupe GROUPAMA, 8-14 avenue des Frères Lumières - 94360 Bry-sur-Marne - 383 974 086 R.C.S CRETEIL) ou une assurance optionnelle annulation bagages (3,9 % du montant du voyage) contrat N°4847. Le contrat d'assurance avec le détail des conditions est consultable, avant signature du présent contrat, sur notre site ou sur simple demande au 01 75 77 87 48. Un dépliant précisant les garanties sera également joint à votre facture si vous y souscrivez. L'assurance multirisque est non remboursable après la souscription.

☐ Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle multirisque : 5 % du montant du voyage.

☐ Je souhaite souscrire à l'assurance optionnelle annulation bagages : 3,9 % du montant du voyage.

☐ Je ne souhaite pas souscrire à une assurance optionnelle.

4. CALCULER LE PRIX DE MON VOYAGE

Vos prestations	Prix/pers.
Cabine/pers.	 €
Réduction applicable*/pers. Code réduction :	 €
Prestation complémentaire 1 :	 €
Prestation complémentaire 2 :	 €
Prestation complémentaire 3 :	 €
Prestation complémentaire 4 :	 €
Prestation complémentaire 5 :	 €
Total hors assurance/pers.	 €
Assurance optionnelle 5 % ou 3,9 % du « Total hors assurance »	 €
Nombre de personnes (1 ou 2)	X.....
Montant dû	 €

*Réduction applicable : si vous disposez d'un bon de réduction, merci d'indiquer ci-contre la réduction à laquelle vous avez droit.

5. PRENDRE CONNAISSANCE ET ACCEPTER LES CONDITIONS D'ANNULATION

Les conditions d'annulation sont spécifiques à chaque croisière et figurent dans les conditions générales de vente (article X page 4) ainsi que sur notre site internet.

☐ Je déclare les accepter et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

Les annulations doivent être adressées au plus tôt par courrier recommandé avec accusé de réception à :

Croisières d'exception - 77 rue de Charonne - 75011 Paris ou par e-mail à contact@croisieres-exception.fr

Le calcul des frais d'annulation sera pris en compte à compter de la date de réception du courrier.

☐ Je déclare accepter les conditions générales et particulières de vente figurant en page 4 et les avoir portées à la connaissance des autres personnes inscrites, qui les ont également acceptées.

7. PROCÉDER AU PAIEMENT DE MON VOYAGE

Merci de choisir votre mode de paiement :

- ☐ par chèque à l'ordre de Croisières d'exception
- ☐ par virement (nous demander nos coordonnées bancaires)
- ☐ par carte bancaire (autorisation ci-dessous)

- de verser un acompte à la commande de 30% du montant du voyage, soit un acompte de€

- d'effectuer un second versement de 30 % à 120 jours du départ, soit €

- puis de verser le solde du voyage à 90 jours du départ, soit €

Je soussigné(e) M./Mme

autorise Croisières d'exception à débiter ma carte de crédit :

- ☐
- American Express

- ☐
- Visa/Visa premier

[illegible]

- Eurocard Mastercard

Date d'expiration : / Cryptogramme :

Votre signature (obligatoire) :

de l'acompte à la commande de 30% du montant du voyage par personne, soit €

d'effectuer le second versement de 30%, soit..... € à 120 jours du départ

de verser le solde du voyage, soit € à 90 jours du départ du départ, à la date de la remise des documents de voyage.

8. SIGNATURE

Je soussigné(e) (nom, prénom) :

agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres voyageurs inscrits, certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion du présent contrat - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du tourisme, des conditions particulières de vente, avoir pris connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie figurant dans la rubrique Conseils aux voyageurs du site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>, avoir pris connaissance de la brochure ainsi que des conditions de garantie des assurances souscrites.

Votre signature (obligatoire) :

Le / /

À retourner par courrier :

Croisières d'exception

77 rue de Charonne

75011 Paris

ou par e-mail (scanné) :

contact@croisieres-exception.fr

? Par quel moyen avez-vous eu connaissance de cette croisière ?

- ☐ *Le Figaro* ☐ *Paris Match* ☐ *Le Point* ☐ *Valeurs actuelles* ☐ *France 2/France 3* ☐ Autre :

- ☐ Par un e-mail reçu de Croisières d'exception ☐ Par un catalogue reçu de Croisières d'exception

- ☐ En cherchant sur internet ☐ Par une relation ☐ Autre :

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE DE CROISIÈRES D'EXCEPTION

I - PRIX

Les prix indiqués dans cette brochure ont été établis sur la base des données économiques connues à la date d'édition de la brochure. Les prix sont calculés de manière forfaitaire incluant une série de prestations décrites dans chaque programme présenté. Ils sont basés sur un certain nombre de nuits qui ne correspondent pas nécessairement à un nombre déterminé de journées entières. Si en raison des différentes contraintes imposées par les transporteurs la première et la dernière journée se trouvaient écourtées par une arrivée tardive ou un départ matinal, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. La durée du séjour s'entend du jour du départ au jour d'arrivée du retour en France.

II - LES PRIX COMPRENNENT

Les prix comprennent explicitement toutes les prestations indiquées dans chaque descriptif des programmes. Ils sont calculés sur la base d'une chambre (ou cabine) double. L'occupation d'une chambre ou cabine individuelle donne lieu à l'acquittement d'un supplément ou d'un tarif spécifique proposé selon les disponibilités au moment de l'inscription. Nos forfaits incluent certaines prestations, comme les taxes aériennes, les taxes portuaires ou les visas, dont nous ne sommes que les collecteurs. En cas de réajustement inopiné, nous nous verrons contraints de les répercuter – à la hausse ou à la baisse – et ce plus de 21 jours avant la date de départ.

III - RÉVISION DES PRIX

Les prix proposés dans les brochures sont établis sur la base des conditions économiques connues à la date d'édition des brochures. Ils peuvent être révisés à la hausse comme à la baisse en cas de variation substantielle de ces conditions et en application des articles L 211-12 et L 211-13 du Code du tourisme. Les éventuelles modifications de prix sont communiquées au plus tard 20 jours avant la date de départ.

IV - NAVIGATION

Les horaires des escales ne sont donnés qu'à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle. À bord des bateaux, seul le commandant de bord en charge de la sécurité des passagers est habilité à définir les conditions de la navigation. La navigation prévue à l'origine peut être modifiée en fonction de différents facteurs comme le brouillard, l'insuffisance du niveau des eaux ou a contrario la montée excessive du niveau des eaux. Dans ces divers cas, la navigation peut accuser des retards, ou le commandant peut même être amené à supprimer des escales prévues, ces mesures étant toujours prises avec comme finalité la préservation de la sécurité des passagers. Toute modification d'itinéraire imputable à ces conditions ne pourra donner lieu à une quelconque indemnisation. En revanche, l'organisateur s'efforcera, si les conditions le permettent, d'élaborer un programme de substitution en employant si besoin un autre type de transport.

V - DÉNOMINATION DES BATEAUX

Les noms des bateaux et des hôtels sont donnés à titre indicatif. Des bateaux et des hôtels peuvent être substitués à d'autres à la condition expresse qu'ils soient de la même catégorie ou, le cas échéant, d'une catégorie supérieure. La substitution d'un bateau par un autre peut être opérée soit à la suite d'une avarie technique empêchant la navigation, soit par la vente du bateau opérée par le propriétaire.

VI - THÉMATIQUE ET CONFÉRENCIERS

En cas d'empêchement de dernière minute, d'impossibilité de calendrier ou de toute autre cas de force majeure, Croisières d'exception pourra modifier le programme des intervenants prévu sur la croisière thématique. De même, les conférences et les ateliers cités dans la brochure sont mentionnés à titre indicatif et pourront être modifiés pendant la croisière.

VII - TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Conformément aux articles R 211-15 à R 211-19 du Code du tourisme, il vous est précisé dans l'information précontractuelle qui vous est due dans nos brochures et sur notre site une liste maximale de 3 transporteurs, dans laquelle figure le transporteur effectif, pour chaque tronçon de vol. Dès que la compagnie aérienne est connue, elle vous est communiquée par écrit ou par voie électronique ; en cas de modification après la signature du contrat de vente, l'identité du ou des transporteurs aériens est transmise au plus tard avant l'enregistrement.

Nos programmes sont prévus soit sur vols réguliers directs ou avec escales, soit sur vols affrétés directs ou avec escales intermédiaires. En cas de vols affrétés, nous n'avons recours qu'aux compagnies aériennes dûment autorisées par la Direction de l'aviation civile française. Les horaires des vols peuvent subir des modifications y compris en dernière minute. Ils n'ont pas de valeur contractuelle. En cas de correspondance, nous ne saurions substituer notre responsabilité à celle des transporteurs. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Enfin nous nous réservons le droit de remplacer un transporteur par un autre et de modifier le type d'appareil. Des changements d'aéroport à Paris peuvent se produire (Roissy ou Orly) sans que nous soyons tenus pour responsables des frais éventuels occasionnés.

VIII - CABINE PARTAGEABLE

Dans le cas où le client voyageant seul désire souscrire à l'option d'une cabine partageable avec un autre client, lui permettant de bénéficier du tarif couple, il s'engage à accepter son copartageant, quelle que soit l'identité de ce dernier, à condition qu'il soit du même sexe. Cette option est irrévocable, sauf application des conditions d'annulation prévues aux présentes conditions générales. Chaque client copartageant doit pouvoir justifier d'une attestation d'assurance responsabilité civile.

IX - APTITUDE AU VOYAGE & HANDICAP

Le voyageur déclare qu'il est apte à voyager selon l'itinéraire de la croisière envisagée, et que son état n'affectera pas la sécurité ou le confort du navire et des autres voyageurs, en accord avec les lois internationales, européennes et nationales. Il pourra, si nécessaire, être exigé, lors de la réservation, la présence d'une personne accompagnante capable de fournir l'assistance nécessaire à la personne handicapée ou à mobilité réduite, ou être proposé une croisière en remplacement. Compte tenu des difficultés inhérentes à certaines de nos croisières, il est expressément rappelé aux voyageurs en situation de maladie ou d'handicap, physique ou psychique, de leur devoir de consulter un médecin afin de s'assurer de leur capacité à entreprendre la croisière. Tout voyageur dont la condition physique et/ou psychique pourrait affecter son aptitude à entreprendre la croisière doit en informer le vendeur et présenter un certificat médical au moment de la réservation ou bien avant la date de départ si l'affection intervient après la date de réservation. À défaut pour le voyageur d'avoir rempli son obligation d'information préalable quant à son état de santé, Croisières d'exception, le commandant du navire et les transporteurs se réservent le droit de lui refuser l'embarquement dès lors que son état de santé ne serait pas compatible avec les règles de sécurité applicables et les réglementations propres à la zone de navigation, ou nécessiterait des soins qui ne seraient pas en mesure de lui être fournis, ou si la conception du navire, les infrastructures et les équipements des ports rendent l'embarquement ou le débarquement ou le transport du voyageur concerné impossible dans des conditions de sécurité satisfaisantes, pour sa propre sécurité ou la santé et la sécurité des autres voyageurs et membres d'équipage. Lorsqu'un voyageur se voit refuser le droit à l'embarquement en raison de son inaptitude à entreprendre la croisière, ni Croisières d'exception, ni le transporteur ou le vendeur ne sont tenus pour responsables envers le voyageur.

En application du Règlement européen n° 1107/2006 du 05/07/2006, Croisières d'exception fait ses meilleurs efforts pour garantir l'accessibilité des navires aux personnes handicapées ou à mobilité réduite et s'engage à informer et à conseiller le voyageur, personne handicapée ou à mobilité réduite, dans la mesure où le voyageur en fait la demande expresse lors de la réservation.

Toute pathologie exigeant la prise d'un traitement et/ou un suivi médical et/ou l'utilisation d'un équipement médical devra être portée à la connaissance du vendeur, au moment de la réservation ou, si la maladie survient après la réservation, au plus tard avant la date de départ. Le voyageur est responsable de tout traitement médical pour lui et les voyageurs sous sa responsabilité légale. Tout voyageur doit s'assurer qu'il dispose d'une couverture d'assurance médicale adaptée.

Certains débarquements s'effectuent en chaloupe et certaines excursions en bateau pneumatique et peuvent ne pas convenir aux personnes à mobilité réduite ou ayant un handicap. Croisières d'exception attire l'attention du

Voyageur sur sa nécessaire aptitude à pouvoir accéder par ses propres moyens à la chaloupe ou au bateau pneumatique en toute sécurité.

X - ACOMPTE ET PAIEMENT DU SOLDE DU VOYAGE

L'inscription est subordonnée au versement d'un acompte de 30 % sur le prix du programme, sauf dispositions particulières. Un second versement de 30 % est à effectuer à 120 jours du départ. Le solde du voyage est à régler à 90 jours du départ, sans rappel, à la date de remise des documents de voyage. En cas de non-paiement du solde, Croisières d'exception se réserve le droit de reprendre la cabine dont le paiement n'a pas été soldé, et d'en disposer. Ce droit n'a pas de caractère automatique (le cas échéant Croisières d'exception pourra envoyer un rappel de l'échéance et conserver la cabine au profit du passager). Le passager dont la cabine a été reprise ne pourra pas s'en prévaloir comme d'une annulation vis-à-vis de l'assurance. Les retenues d'annulation prévues plus loin restent dues. Pour toute inscription à moins de 90 jours du départ, le paiement de la totalité du voyage est dû lors de la réservation. Les primes d'assurances annulation ou voyage ne sont jamais remboursables quelle que soit la date d'annulation.

XI - ANNULATIONS, MODIFICATIONS D'INSCRIPTION

Toute annulation doit être notifiée au plus tôt à Croisières d'exception par lettre recommandée avec accusé de réception. Toute annulation émanant du client entraîne la retenue de frais conformément aux conditions d'annulation mentionnées sur la confirmation de commande et aux primes d'assurances soit :

- **Pour les croisières « Nature & explorations » :**
Amazonie, Antarctique, Galapagos, Groenland, Norvège Aurores Boréales, Pôles, Spitzberg...
15 % plus de 181 jours avant la date de départ
30 % entre 180 et 121 jours avant la date de départ
50 % entre 120 et 91 jours avant la date de départ
100 % à partir de 90 jours avant la date de départ
- **Pour les croisières sur les fleuves en Europe :**
Danube, Douro, Guadalquivir, Rhin...
10 % plus de 121 jours avant la date de départ
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
80 % entre 45 et 16 jours avant la date de départ
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ
- **Pour les croisières sur les fleuves « Destinations lointaines » :** Birmanie, Mékong, Saint-Laurent...
10 % plus de 121 jours avant la date de départ
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
100 % à partir de 45 jours avant la date de départ
- **Pour les croisières « Grandes destinations » :**
Australie Nouvelle-Zélande, Japon, Canada, Nouvelle-Angleterre, Panama Costa Rica, Patagonie, Saint-Pierre et Miquelon, Transatlantique...
5 % plus de 121 jours avant la date de départ
25 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
50 % entre 75 et 46 jours avant la date de départ
80 % entre 45 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables 100 % entre 45 et 16 jours avant le départ)
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ

- **Pour les croisières maritimes en Europe :**
Cap Nord, Méditerranée...
5 % plus de 121 jours avant la date de départ
15 % entre 120 et 76 jours avant la date de départ
30 % entre 75 et 31 jours avant la date de départ
80 % entre 30 et 16 jours avant la date de départ (pour les partageables 100 % entre 30 et 16 jours avant le départ)
100 % à partir de 15 jours avant la date de départ

Pour la partie transport : toute annulation encourra des frais d'annulation, comme stipulés par les termes du billet de transport confirmé sur la base des règles de la compagnie. Les frais d'annulation seront validés sur la confirmation de commande.

Cas particulier des réservations reportées depuis une autre croisière.

En cas de report d'un voyage à forfait sur un voyage

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE DE CROISIÈRES D'EXCEPTION

ultérieur, accepté à titre exceptionnel et commercial par Croisières d'exception, le client reste irrévocablement redevable des frais d'annulation de ce voyage, mais Croisières d'exception accepte d'en suspendre le recouvrement. Dans l'hypothèse, où le client viendrait ultérieurement à annuler de son fait son nouveau voyage à forfait, le montant des frais d'annulation exigible sera alors le montant le plus élevé entre les frais d'annulation du premier voyage et du celui du voyage reporté à la date d'annulation.

Pour la partie excursions et extension optionnelles : à partir de 90 jours avant la date de départ : 100 % de frais d'annulation.

Pour la partie assurance : l'assurance n'est pas remboursable après la souscription.

Le passager qui annule dans la période correspondant à 100 % de frais d'annulation par rapport à la date de départ ou bien qui abandonne le voyage en cours de route pour quelque raison que ce soit n'a droit à aucun remboursement et doit payer le prix dans son intégralité. Pour le calcul des frais d'annulation, il sera pris en compte la date de réception par Croisières d'exception du courrier adressé par le client. Pour bénéficier des garanties de l'assurance, tout client qui annulerait son voyage devra avoir réglé la totalité des frais d'annulation qui lui seront ensuite remboursés par l'assurance sur présentation d'une facture acquittée. Aucun remboursement ne sera accordé si un participant ne se présente pas à l'embarquement ou, si par suite de non-présentation des documents de voyage (billets de croisière, pièces d'identité, visa, etc.), il se trouve dans l'impossibilité de prendre le départ prévu. Le voyageur ne peut, sauf accord préalable, modifier le déroulement de son voyage ou de son séjour. Les frais résultant des modifications non autorisées resteraient entièrement à sa charge sans qu'il puisse prétendre obtenir le remboursement des prestations dont il n'aurait pas bénéficié.

XII - ANNULATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si le voyage est annulé pour des raisons liées à la sécurité des voyageurs ou en cas de circonstances de force majeure, indépendantes de la volonté de l'organisateur. C'est notamment le cas si le navire doit modifier son itinéraire ou annuler la croisière dans les cas suivants :

- Pour une situation de guerre dans des régions où le bateau fait escale ;
- En raison de catastrophes naturelles (tempête exceptionnelle, tremblement de terre, périls ou accidents de la mer...), fait du prince, grève générale... ;
- Pour des circonstances échappant au contrôle des armateurs ou du capitaine ;
- Pour la sécurité du navire ;
- Pour sauver des vies humaines ou aider un navire en détresse ;
- Pour d'autres cas d'urgence.

De même le client ne pourra prétendre à aucune indemnité si l'annulation du voyage intervient pour insuffisance du nombre de participants au plus tard à 21 jours du départ.

Sous réserve de ce qui précède, toute indemnité d'annulation éventuellement due par Croisières d'exception pour un préjudice démontré sera limitée au montant qui aurait été dû par le client en application de l'article XI.

XIII - FORMALITÉS

Dans les brochures de présentation des programmes figurent les formalités administratives et/ou sanitaires nécessaires à l'exécution du voyage (carte d'identité, passeport, visa, vaccination, etc.). Ces formalités administratives et/ou sanitaires indiquées pour chaque pays s'adressent uniquement aux personnes de nationalité française. Pour les autres nationalités, nous consulter avant l'inscription.

XIV - RESPONSABILITÉS

Croisières d'exception est responsable de plein droit à l'égard du client de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires

de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci. Toutefois, Croisières d'exception peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. Croisières d'exception déclare par ailleurs disposer d'une assurance garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle à hauteur de 1 500 000 €, conforme aux prescriptions de la loi, contractée auprès de HISCOX 12, quai des Queyries – CS 41177 33072 Bordeaux contrat n° PRC0133699.

XV - RÈGLEMENTATIONS ET CONDITIONS GÉNÉRALES DES ARMATEURS ET DES TRANSPORTEURS

Croisières d'exception travaille avec les armateurs suivants : Australis, Azamara, Celebrity, Costa, Croisieurope, Cunard, Delphin Cruises, Grands Espaces, Holland America Line, Iceland pro, LMS Croisières, Metropolitan, Lufteft, MSC, Nicko cruises, Oceania, Princess, Silversea, Skorpis, Star Clipper...

Les conditions générales de ces armateurs sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.croisieres-exception.fr/nomdelarmateur.pdf>

Exemple :

<https://www.croisieres-exception.fr/cunard.pdf>

Croisières d'exception travaille avec les compagnies aériennes suivantes : Aeroflot, Air France, ASL Airlines, Austrian, Cathay Pacific, Dragonair, Easyjet, Entair, HOP, Iberia, Icelandair, Joon, Latam, Lufthansa, SAS, Singapour Airlines, Swiss, Thai Airways, TAP, Transavia, Vietnam Airlines...

Les conditions générales de ces compagnies sont applicables et accessibles à l'adresse :

<https://www.croisieres-exception.fr/nomdelacompanie.pdf>

Exemple :

<https://www.croisieres-exception.fr/airfrance.pdf>

Les passagers sont informés que les articles des conditions générales des armateurs et transporteurs relatifs au fonctionnement à bord et les réglementations des transporteurs leur sont opposables. Ces éléments concernent notamment :

- Les obligations des passagers à bord ;
- Les pouvoirs du commandant de bord ;
- Le médecin de bord ;
- Tous les autres aspects du voyage sont régis par les conditions générales de Croisières d'exception.

XVI - VISUELS

Les visuels et les cartes itinéraires de la présente brochure n'ont pas de valeur contractuelle.

XVII - POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA PROTECTION DES DONNÉES (RGPD)

Croisières d'exception accorde une grande importance au respect de la vie privée. Nous sommes soucieux du respect de votre vie privée lors de l'utilisation du site www.croisieres-exception.fr et de vos droits en matière de protection et de contrôle des données à caractère personnel. Cette politique explique la manière dont nous traitons les données personnelles vous concernant, comment nous l'utilisons et dans quelles circonstances cette information pourra être divulguée à des tiers. Veuillez noter que nous pourrions être amené à modifier la présente politique pour tenir compte de notre environnement juridique, économique et social. Toute question ou commentaire en rapport à la présente politique en matière de protection de la vie privée peut être communiqué à Croisières d'exception par courriel à confidentialite@croisieres-exception.fr ou par courrier à l'adresse du siège social précité. Le traitement des données à caractère personnel relatif au site est soumis à la loi française du 6 janvier 1978 (notamment la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel) et, à partir du 25 mai 2018, selon le Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 (« GDPR »). Plus d'informations sur le site : <https://www.cnil.fr/fr>

Comment recueillons-nous de l'information ?

Nous obtenons certaines informations et renseignements personnels directement par votre

intermédiaire ou par l'intermédiaire de données communiquées par des tierces personnes à qui vous avez donné l'autorisation de nous divulguer de l'information. Aucune donnée à caractère personnel n'est collectée automatiquement par le site. Les seules données que nous traitons sont celles que vous nous communiquez volontairement, par exemple, en remplissant un formulaire de contact ou de demande sur le site, en communiquant avec nous par courrier électronique, etc. Nous pourrions aussi être amenés à traiter des données vous concernant provenant de tiers comme les médias ou les compagnies aériennes ou maritimes. Celles-ci nous sont uniquement communiquées suite à une demande via les formulaires mis à disposition sur leur site respectif, par des partenaires avec lesquels nous proposons des services conjoints ou des réalisations d'actions marketing communes, par des médias sociaux lorsque vous interagissez avec nous. Nous protégeons toutes les données obtenues auprès de tiers conformément aux pratiques décrites dans la présente charte. Nous recueillons, par exemple :

- Titre, nom, prénom, sexe, adresse domicile/professionnelle (coordonnées postales), courriel, téléphone/mobile, fax, TVA, état civil, fonction, régime linguistique ;
- Données à caractère personnel que vous fournissez comme, par exemple, en demandant un accès à l'espace client sur ce site internet, en correspondance et par téléphone ;
- Données sur vos habitudes de navigation au travers de différents sites internet (exemple parce que notre entreprise fait partie d'un réseau d'annonces) ;
- Caractéristiques des voyages que vous recherchez (critère de recherche).

Les autres données éventuelles collectées automatiquement ne le sont que par des outils statistiques comme, par exemple, votre adresse IP, les pages Web consultées mais restent complètement anonymes.

Utilisation des données

Croisières d'exception utilise vos données pour répondre à des besoins que vous avez générés en visitant notre site. Vos données sont recueillies principalement à des fins contractuelles :

- pour traiter des demandes de renseignements, dans l'exécution d'un contrat que nous avons conclu avec vous ;
- vous fournir les services demandés, enregistrer vos demandes ou questions et y donner suite ;
- pour vous donner un avis de changement à nos services ;
- pour vous transmettre des communications que vous avez demandées et qui peuvent vous intéresser (produits, services...) ;
- à des fins administratives ou d'affaires ;
- pour améliorer notre site Web de même que nos activités ;
- à des fins publicitaires, inclure de l'information à propos de campagnes (liste des annonces de voyages correspondant à vos critères), des appels à contributions ou promotions de biens et services, et ceci, pour autant que vous y ayez consenti lors de votre inscription ;
- par rapport à nos droits et obligations légales ;
- pour d'autres finalités, mais uniquement avec votre autorisation expresse.

Nous révisons régulièrement la période de sauvegarde de l'information personnelle. Nous conservons vos informations personnelles dans nos systèmes tant que nécessaire pour l'activité concernée ou pour la période prévue dans le contrat que nous avons conclu avec vous.

XVIII - CESSIION DU CONTRAT

Vous avez le droit de céder le présent contrat à un tiers, jusqu'à 7 jours avant le départ, à condition de justifier que le cessionnaire remplit les mêmes conditions que vous pour voyager. Vous restez solidairement responsable du paiement du solde du prix de vente et des frais supplémentaires résultant de la cession, qui seront répercutés sur le montant de votre voyage ainsi que des frais de dossiers s'élevant à 100 € par personne.



Pour plus d'informations, contactez-nous au 01 75 77 87 48, par e-mail à contact@croisieres-exception.fr ou sur www.croisieres-exception.fr